

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 décembre 2022, le député de Marquette déposait une pétition à l'Assemblée nationale du Québec demandant au gouvernement du Québec une réforme du financement afin de favoriser l'inclusion des enfants handicapés dans les camps de jour, notamment en permettant une récurrence de ce financement et une meilleure complémentarité entre les systèmes scolaires et de la santé.

Il est à noter que la responsabilité des camps d'été est partagée entre les différents paliers de gouvernement. L'Office des personnes handicapées du Québec (Office) collabore avec les municipalités qui sont assujetties à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1, art. 61.1) dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Le ministère de l'Éducation offre un soutien financier à l'accompagnement en loisir des personnes handicapées pour les camps de jour, par l'entremise du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH), géré par les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées de chacune des régions du Québec.

La participation des enfants handicapés aux camps de jour constitue une importante mesure de répit et de soutien pour les familles concernées. Ainsi, ces camps ont la particularité d'être à la fois une activité de loisir pour les enfants qui y participent et un service nécessaire pour les familles où vit un enfant handicapé. La situation de pandémie de COVID-19 a d'ailleurs démontré leur caractère essentiel afin de soutenir les familles.

...2

La pétition déposée par le député de Marquette soulève des enjeux importants pour lesquels des actions concrètes sont déjà en cours. En effet, dès la fin de l'été 2022, l'Office a mobilisé les parties prenantes par la mise en place d'un comité interministériel qui a le mandat de réaliser des travaux sur les services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans. Dans une vision centrée sur les besoins des jeunes handicapés et de leur famille, ce comité, composé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de la Famille, du ministère de l'Éducation, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et de l'Office, doit entre autres proposer des pistes de solutions structurantes et pérennes pour ces services, afin de pallier les enjeux de main-d'œuvre vécus actuellement et ainsi éviter des bris de services tout au long de l'année. Les travaux sont menés de manière intensive afin d'arriver rapidement à des propositions de solutions à court terme et des recommandations de pistes d'action à moyen et long termes.

De plus, dans le cadre du Plan d'engagements gouvernementaux 2021-2024 qui vise la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, l'Office collabore avec le ministère de l'Éducation pour la réalisation de son engagement à produire un guide de transition de l'école vers la vie estivale afin de soutenir la démarche *Vers une intégration réussie dans les camps de jour*. Un des objectifs de ce guide sera d'assurer le transfert d'information et la continuité des services entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil estival. La mise en place d'un mécanisme d'échanges avec les parents et les différents réseaux pourra faciliter l'intégration et déterminer le niveau de soutien, d'adaptation des activités ou d'accompagnement nécessaire pour assurer la participation optimale de ces jeunes en camp de jour.

En conclusion, les travaux en cours permettront de faire ressortir toutes les options pour assurer la complémentarité et la collaboration entre le réseau scolaire et celui de la santé pour l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour et les camps d'été.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable,



Lionel Carmant

N/Réf. : 22-MS-07001